



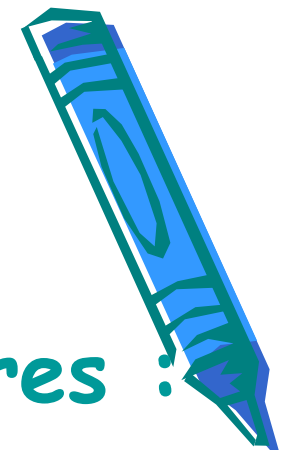
Les activités pédagogiques complémentaires

**Organisation du temps scolaire
dans le premier degré
et des activités pédagogiques complémentaires
Circulaire n°2013-017 au BO du 7 février 2013**





ORGANISATION

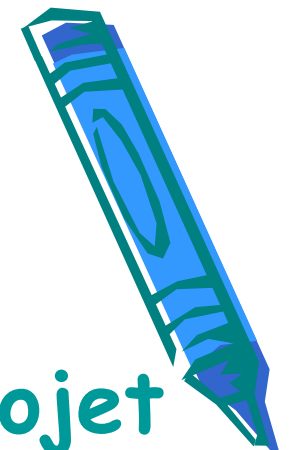


Activités pédagogiques **complémentaires** :

- 36 heures **annuelles** avec des élèves en groupes **restreints**
- 24 heures **forfaitaires** de temps pour :
 - l'identification des besoins des élèves
 - l'organisation des activités pédagogiques complémentaires
 - l'articulation avec les autres moyens d'aide



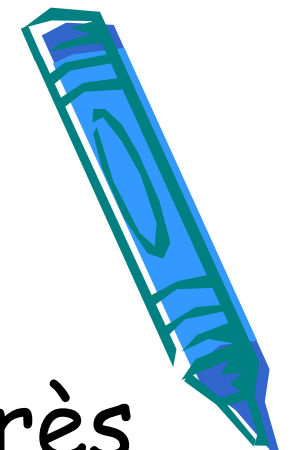
ORGANISATION



- Le conseil des maîtres propose le projet d'organisation des APC qui est arrêté par l'IEN, intégré au projet d'école, présenté en conseil d'école et transmis à la commune.
- Ce projet précise :
 - l'organisation hebdomadaire,
 - la répartition annuelle,
 - le contenu des activités.



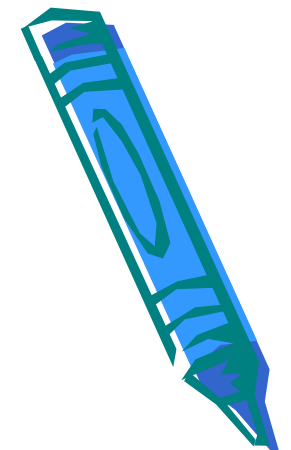
ORGANISATION



- **L'enseignant** de chaque classe, après avoir recueilli l'accord des parents, dresse **la liste des élèves** bénéficiaires.
- Cette liste, dont le conseil des maîtres a connaissance, évolue en cours d'année en fonction des besoins.



Trois modalités d'APC



- APC

Aide difficultés d'apprentissage

- APC

Travail personnel autonome

- APC

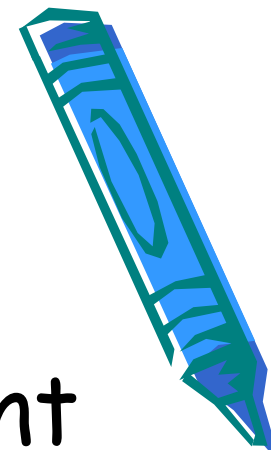
Liée au projet d'école



MODALITE 1

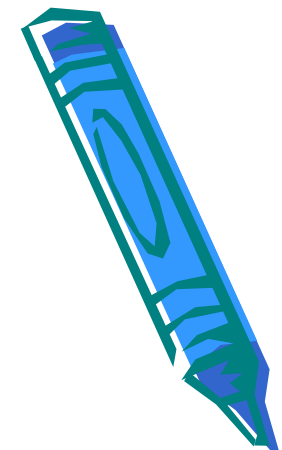
Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages

- Ce premier type correspond aux aides personnalisées actuelles.
- Penser à transférer l'expérience acquise en aide personnalisée.
- Reste la priorité s'il y a des élèves en difficulté





A l'école maternelle

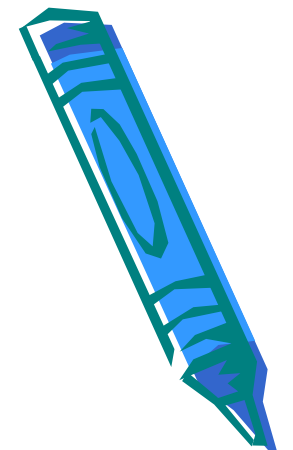


L'aide peut être consacrée :

- au renforcement de la langue orale et des échanges
- à la découverte de l'écrit (l'accès à des récits riches et variés...)
- à la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles



A l'école élémentaire

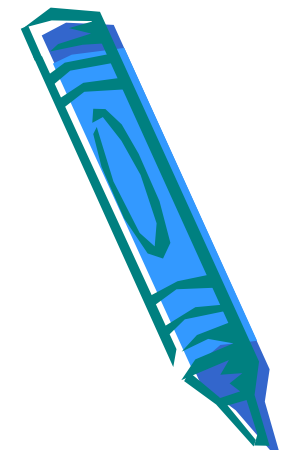


- l'amélioration des compétences en français et en mathématiques
- des temps supplémentaires de manipulation, de systématisation, des approches différentes des savoirs
- la prise de parole, aux échanges...
- aux essais, aux reformulations et à l'explicitation des démarches



MODALITE 2

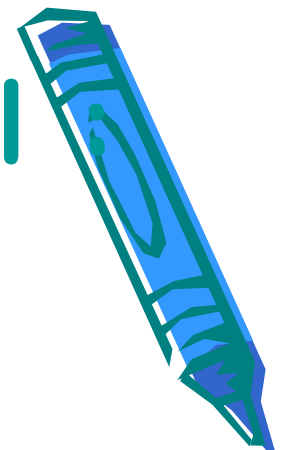
L'aide au travail personnel



- Permettre à l'élève d'acquérir une méthodologie de travail et devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée
- L'élève dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaire, ressources numériques, etc.)



L'aide au travail personnel exemples



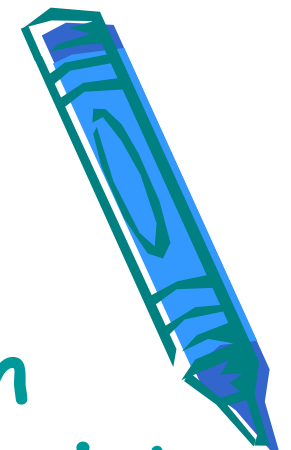
- Réfléchir sur l'apprentissage et les façons d'apprendre.
- Mettre en œuvre de modestes contrats de progrès personnalisés
- Apprendre à mémoriser, échanger sur les diverses procédures, etc.
- 45 minutes sur la modalité 1 et 45 minutes d'aide au travail personnel.



MODALITE 3

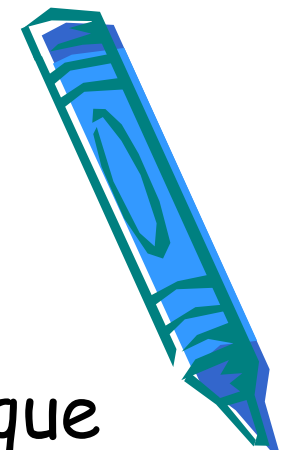
Mettre en œuvre une action
du projet d'école en groupe restreint

- Une attention particulière apportée à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, culturels et artistiques
- Cette action peut être en lien avec le projet éducatif de territoire





Exemples de possibles



- Organiser des débats à visée philosophique
- Animer un conseil des délégués, un comité de rédaction pour un journal, ENT...
- Intervenir à plusieurs enseignants sur des « stages » de lecture ...
- Préparer un rallye lecture, mathématiques pour d'autres classes...
- Participer à des ateliers culturels, scientifiques, informatiques...